

ENGAGEMENT DU PRESIDENT DE L'AÉROCLUB ASPTT POITIERS

L'Aéroclub ASPTT Poitiers attache la plus haute importance à la prévention des accidents et des incidents liés à la pratique du pilotage d'aéronefs.

Dans le cadre de l'obtention de l'approbation ATO, l'Aéroclub ASPTT Poitiers met en place un Système de Gestion de la Sécurité.

Pour en faciliter la réussite, le Président de l'Aéroclub ASPTT Poitiers s'engage à promouvoir la prévention, en treize étapes, en :

- 1. Adhérant à la convention proposée par le Comité Régional Aéronautique du Poitou Charentes*
- 2. Validant et diffusant le présent engagement*
- 3. Affectant un membre compétent de l'aéro-club à la mission de promotion de la prévention*
- 4. Définissant par écrit la mission de cette personne et les moyens mis à sa disposition*
- 5. Mettant en place une commission de prévention-sécurité interne au club*
- 6. Définissant par écrit le rôle, le mode de fonctionnement et les moyens de cette commission, notamment l'identification et l'analyse des dysfonctionnements.*
- 7. Mettant en œuvre Aérodiagnostic*
- 8. Elaborant un plan de prévention sur la base des écarts identifiés, notamment grâce à Aérodiagnostic*
- 9. Mettant en œuvre les actions hiérarchisées de ce plan de prévention*
- 10. Réalisant un suivi de ces actions, dont un état sera fait au moins lors de chaque réunion du Conseil d'Administration*
- 11. Mettant en œuvre le logiciel AMADEUS de retour d'expérience interne*
- 12. Collaborant régulièrement avec le correspondant sécurité du CRA*
- 13. Collaborant avec la commission sécurité de la FFA, notamment par l'utilisation du REX*

Fait à Poitiers le 1er mars 2013

Le Président

Michel Loubignac

